



Paris, le 11 mai 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CAF LOUP

A l'occasion du Groupe National Loup, le CAF loup réclame des mesures fermes et sans équivoque pour endiguer la prédation

Nous espérons que le déclassement du loup, passé du statut d'espèce strictement protégée à celui d'espèce protégée dans le droit de l'Union européenne, permette enfin une prise de conscience à la hauteur des enjeux. Il y a presque un an, le 3 juillet 2025, le Président de la République vantait l'action de la France pour obtenir cette évolution européenne, supposée permettre un changement de logiciel majeur en faveur de l'élevage et du pastoralisme.

La profession agricole s'est investie assidument au sein des groupes de travail organisés par le gouvernement pour envisager l'adaptation de cette évolution européenne dans le droit national.

Mais le résultat n'est pas au rendez-vous. **L'arrêté ministériel relatif au statut du loup et aux conditions de mise en œuvre des tirs était largement en-deçà de nos attentes.** Et aujourd'hui, malgré le lourd bilan des prédateurs enregistré en 2025 (plus de 12 000 victimes au 30 novembre 2025) et les restrictions pénalisantes de l'État pour limiter les tirs, **les travaux parlementaires en cours sur le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles déçoivent encore.** Les amendements récemment adoptés par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ne traitent pas le fond du problème. L'évolution des conditions de tirs reste floue et largement soumise à l'arbitraire administratif.

Sur le terrain, les pertes augmentent et les éleveurs s'épuisent. La situation n'est plus tenable : à force d'inaction et de demi-mesures, c'est l'élevage lui-même qui est mis en péril. Disons-le clairement : aujourd'hui, le loup est *de facto* mieux protégé que les éleveurs et leurs troupeaux. Il est urgent de revoir en profondeur le cadre juridique afin de permettre une défense réelle et immédiate des exploitations, avec un objectif impératif : réduire drastiquement et durablement le nombre d'attaques.

Cela doit passer par des mesures concrètes et assumées : possibilité d'intervention dès la survenance d'un risque ou d'une attaque, autorisation systématique des moyens de tirs adaptés, y compris les dispositifs de visée thermique, capacité d'agir dans les parcs nationaux (y compris en cœur de parc), suppression de l'obligation de mettre en œuvre des mesures de réduction de vulnérabilité pour mettre en œuvre des tirs visant à défendre les élevages de bovins et d'équins.

À ce stade, le texte en discussion au Parlement ne répond pas aux enjeux et ne protège pas ceux qui nourrissent le pays. Face à l'urgence, nous demandons un changement de cap clair et immédiat. **A l'aube de l'examen en séance à l'Assemblée, nous attendons des députés qu'ils adoptent des mesures efficaces face à la réalité de la prédation du loup sur les élevages, et s'engagent résolument pour soutenir les activités pastorales.**

Contacts presse :

FNSEA : Antoine Giacomazzo - antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr - 07.78.11.69.86

Jeunes-Agriculteurs : Thomas Debrix – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr – 06 68 66 15 83

FNO : Marylène Bezamat - marylene.bezamat@orange.fr – 06 03 99 62 07

FNB : Thierry Rapin - thierry.rapin@fnb.asso.fr – 06 72 91 60 02

FNPL : Jean-Manuel Vignau - communication@fnpl.fr - 07 68 03 86 37

FNC : Nathalie Baills – fncheval@reseaufnsea.fr – 01 53 83 48 52

FNEC : Raphaël Guyet - rguyet@fnec.fr- 06 37 47 11 68